

Séance du 25 juillet 1932.

Le dimanche neuf cent trente-deux et le vingt-cinq juillet à vingt-une heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger de Lassus, Maire.

Etant présents : MM. Bouclie, Laroion, Mirabent, Dor, Coumet, Dasque, Dorbessan, Boudoumer, Azuon, Ladère,

Absents : MM. Mavigot, Baysse, Suberbicelli, Blanchard, Clavier, Zychenne, Maupomé Rouquainol.

Proposition du Maire
de Gourdan - Tolignan
en cas d'Incendie dans
sa commune

11
Comme il l'avait promis dans la dernière
séance, Monsieur le Maire s'est entouré, dans les huit jours, de tous
les renseignements précis. Il lit au Conseil un très long rapport qui lui
a été communiqué par le Corps des Sapeurs Pompiers de St-Gaudens.

Après une longue discussion à laquelle a pris part M. Labat,
lieutenant des Sapeurs, convoqué pour les circonstances, le Conseil est
unanime à accepter en principe la proposition faite par M. F. Laffont
Maire de Gourdan - Tolignan.

Il reste à en fixer les modalités qui se résument dans les
points principaux suivants :

1° Prix forfaitaire de 1000 francs par an;
2° ne sont compris que les cas d'Incendie. En cas d'incendie
simultané le droit de priorité restant toujours à Montagnan.
Pour tous les autres sinistres s'en rapporter au barème en vigueur à
St-Gaudens concernant le matériel et les sapeurs.

3° Etablissement d'un avant à la Police d'assurances
pour garantir les sapeurs contre tous accidents pouvant survenir sur
le territoire de la Commune de Gourdan - Tolignan. Les frais
supplémentaires résultant de cet avant seront supportés par
cette dernière commune.

4° Autorisation accordée aux Sapeurs-Pompiers de
recruter, sur la Commune de Gourdan - Tolignan, des membres
honoraires dont les cotisations seront versées à leur caisse de
Secours Mutuels.

M. Labat déclare, en outre, qu'il se tiendra à la
disposition de M. le Maire de Gourdan - Tolignan pour lui
indiquer les emplacements des nouvelles bouches d'eau
indispensables et, dès que la chose sera possible, faire une
démonstration devant ses administrés.

Après quoi M. Labat se retire de la salle des séances
pour livrer la place à M. Audu, Ingénieur du Service Vicinal,
qui a été convoqué pour donner au Conseil tous les éléments
nécessaires d'un projet de travaux à effectuer à Mazères.

Monsieur le Maire donne la parole à
M^r Audu qui fait un long exposé des travaux possibles à
effectuer à Mazères. Après une discussion animée à laquelle
prennent part tous les Conseillers, il est convenu que M. Audu
soumettra au Conseil, à bref délai, un projet (consistant d'ici
nouveau puisard, construction sur le réservoir existant d'un
second réservoir) permettant à la Ville de disposer de 1000
mètres cubes d'eau par jour. L'eau serait élevée par la
force électrique servie à un tarif réellement
intéressant.

Propositions de M. Audu
pour les travaux de
Mazères

Pétition des Habitants de
l'Avenue de St Laurent

Monsieur le Maire lit une réclamation
formulée par les habitants de l'Avenue de Saint-Laurent au
sujet des caniveaux de la chaussée mal établis et insuffisants pour
laisser passer l'eau lorsqu'il arrive de grosses averses.

L'Avenue de Saint-Laurent étant route nationale
cette réclamation sera transmise, à toutes fins utiles, à M.
Lefant à St Gaudens.

L'ordre du jour étant épuisé, la
séance est levée.

[Handwritten signatures and notes]
Lefant
Bouquet
D'Asque
L. Briabent
Lefant
c. Azou
Lefant
Lefant

Roger de Lamy